Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL24-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer DESTINATION BAIE DE CANCHE
Délibération n°24	Conseil Municipal du Lundi 06 octobre 2025
Service Enseignement, Jeunesse et Sport	Domaine de compétence : 8.8 - Environnement

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Projet « ALCOME »

Rapporteur : M. LANQUETIN Charles, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Convention « Alcome » visant à réduire la présence de mégots sur la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Étaples-sur-mer » en date du lundi 06 octobre 2025,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Considérant que ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 et qu'elle participe à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») ;

Considérant que cette initiative consiste à l'installation ciblée de 107 éteignoirs et de 11 cendriers urbains dans les zones repérées et à la distribution de 1008 cendriers de poche par an lors des manifestations ou par le biais des commerçants ;

Considérant qu'une subvention de 11 548.44€ sera versée chaque année à la commune d'Etaples-sur-mer ;

Considérant que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) souhaite s'impliquer activement dans des actions concrètes en faveur du cadre de vie et de l'environnement en procédant au recensement des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Approuver ce projet entre la Ville d'Étaples-sur-mer et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- Autorise Monsieur le Maire d'Étaples-sur-mer à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Les recettes en résultat seront inscrites au BP 2026.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.